RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06158
Numéro SIREN : 798 795 555
Nom ou dénomination : SEVEN

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2014 sous le numéro de dépôt A2014/008352

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 7357
LYON

4469861

Dénomination : SEVEN
Adresse : 13 à 19 rue Jean Bourgey Le Parc Gratte Ciel 69100 Villeurbanne -FRANCE-

n° de gestion : 2013B06158
n° d'identification : 798 795 555

n° de dépôt : A2014/008352
Date du dépôt : 25/03/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/01/2014

4469861

SEVEN

Société par actions simplifiée au capital de 407.000 euros
Siège social : 13 à 19, rue Jean Bourgey, le Parc Gratte Ciel
69100 VILLEURBANNE

798 795 555 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014

"L'an deux mil quatorze,
et le quinze janvier, à 11 heures,

Les associés de la Société SEVEN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les locaux du cabinet AKLEA sis 29 rue de Bonnel 69003 LYON, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Laurent Galdemas préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 407.000 actions sur les 407.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote à distance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Monsieur le président rappelle que tous les documents et renseignements qui, conformément à la loi et aux règlements, doivent être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social depuis le jour de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société EKYLIS AUDIT, ayant son siège social Le Jardin Suédois - 11 rue Guilloud - 69003 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n° 302 095 716, pour une durée de six exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société EKYLIS AUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président l'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Bernard Bezaud, domicilié Le Jardin Suédois - 11 rue Guilloud - 69003 Lyon, pour une durée de six exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard Bezaud a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../"

EXTRAIT CERTIFIE CONFOMRE
Le Président
Monsieur Laurent Galdemas

